

REGLEMENT DU PRIX DE LA FEMME D’AFFAIRES CCIFU 2019

Le présent règlement expose les modalités d’organisation et les règles de participation au Prix Створено жінками (*Crée par les femmes*) - Prix de la Femme d’affaires, organisé par la Chambre de Commerce et d’Industrie franco-ukrainienne (CCIFU).

I. OBJECTIFS DU PRIX

Le Prix Створено жінками de la CCIFU a pour objectif de récompenser une femme entrepreneur et de promouvoir l’entrepreneuriat féminin en Ukraine.

II. CONDITIONS D’ELIGIBILITE

1. Etre une femme
2. Etre la fondatrice de l’entreprise
3. Le dossier des candidates doit comprendre :
 - Le formulaire d’inscription complété
 - Les documents indiqués dans le formulaire
 - Une présentation de l’entreprise et du projet
 - Un Business Plan synthétique
4. Soumettre avec le dossier un film ou une animation de 30 secondes à 2 minutes maximum qui résume le projet

III. LES CRITERES D’EVALUATION DU PROJET

1. L’originalité et la raison d’être du projet
2. La qualité du dossier (réflexion stratégique, Business Plan)
3. Qualité de la soutenance (le cas échéant)

Nota Bene : les nominés short listés seront invités à faire une présentation de leur projet (30 minutes) devant le jury.

IV. LA CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être envoyés à l'adresse indiquée dans le formulaire, **avant le 25 janvier 2019**. Les candidatures reçues après cette date limite ne seront plus prises en compte par le jury pour le concours de cette année.

V. LES CANDIDATS S'ENGAGENT :

- A répondre aux questions du chargé de projet du Prix avant la date limite inscrite dans le dossier de candidature
- A joindre à la candidature tous documents et réalisations justifiant la participation
- A fournir lors du dépôt du dossier une animation de 30 secondes qui sera présentée pendant la soirée de remise du prix, uniquement dans la situation où le dossier sera gagnant.
- A être présent lors de la cérémonie de remise du prix le 14 mars 2019, uniquement dans la situation où le dossier serait gagnant

VI. LE JURY

La composition du jury du Prix de la femme d'affaires est :

Isabelle DUMONT Présidente d'honneur du jury Ambassadrice de France en Ukraine		Iryna Suslova Députée ukrainienne Responsable du sous-comité parlementaire d'égalité hommes /femmes
Tatiana CHEVROLET Présidente du jury L'OCCITANE	Nathalie ALQUIER DANONE	Marie BRUANT Coordinatrice CCIFU
Sonia ZABOUGA Rédacteur en chef d'ELLE	Irina MERLITSA Membre CCIFU	Larisa BONDARIEVA CREDIT AGRICOLE BANK
Tatiana POPOVA Havas Media	Grégoire DATTEE MAZARS	Ruslana BESSARAB PAUL

VII. LES RECOMPENSES

A l'issue du concours, la candidature gagnante recevra :

- Le prix lors de la soirée de gala en présence des partenaires
- Un séjour de 5 jours à Paris avec des rencontres au siège des entreprises partenaires du Prix, incluant vols A/R et l'hébergement pour 1 personne
- Un suivi du projet par les entreprises partenaires du Prix sur 1 an

- L'adhésion à la CCIFU offerte pendant 1 an

VIII. RÈGLES GÉNÉRALES

1. Le dossier de candidature sera rédigé en français, ukrainien, russe ou anglais.
2. Le jury se réserve le droit de demander plus d'informations aux candidats. Cependant, ces détails seront demandés au cas par cas.
3. Les participants sélectionnés pour le Prix ne peuvent pas se retirer de la compétition.
4. La participation au concours est gratuite.

Contact : Les candidates intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires concernant le Prix de la femme d'affaires CCIFU auprès de :

Marie Bruant mbruant@ccifu.com.ua
Alona Salloum asalloum@ccifu.com.ua